



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 décembre 2024
Présidence: M. Loïc Desfayes
Objet : PRÉAVIS 16/2024 - RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORÉ

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N°16/2024 de la Municipalité du 4 novembre 2024 ;
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 40 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention



1. **d'adopter tel qu'amendé** le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré;
2. **de fixer** son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant son approbation par le Chef du département cantonal de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2024.

Le Président

La Secrétaire

Loïc Desfayes

Catherine Fonjallaz